

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Union Bancaire Pour Le Commerce et l'Industrie  
- UBCI -**

Siège social :139, avenue de la Liberté -1002 Tunis

Le groupe -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 mai 2007. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes **Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC- MAZARS )** et **Ahmed BELAIFA (les commissaires aux comptes associés MTBF)**.

**BILAN CONSOLIDE  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2006  
(Unité : en milliers de Dinars)**

	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005
<b>ACTIFS</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	57 451	23 825
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	129 467	152 116
Créances sur la clientèle	3	1 042 709	945 189
Portefeuille-titres commercial	4	40 928	29 215
Portefeuille d'investissement	5	70 556	45 896
Titres mis en équivalence	6	2 048	1 869
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	49 731	37 566
Actifs d'impôts différés	8	5 120	4 537
Autres actifs	9	25 512	29 009
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 423 522</b>	<b>1 269 222</b>
<b>PASSIFS</b>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	140 918	72 716
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	945 389	862 246
Emprunts et Ressources spéciales	12	106 263	121 445
Passifs d'impôts différés	13	154	-
Autres passifs	14	56 769	45 575
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 249 493</b>	<b>1 101 982</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>8 396</b>	<b>10 129</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		50 000	50 000
Réserves consolidées et assimilées		100 309	99 138
Autres capitaux propres		6	39
Actions propres		-	-
Résultat de l'exercice		15 318	7 934
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	15	<b>165 633</b>	<b>157 111</b>
<b>TOTAL PASSIFS, INTERETS INORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 423 522</b>	<b>1 269 222</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2006**

	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
Cautions, avals et autres garanties données	16	206 892	202 923
Crédits documentaires	17	134 891	83 272
<b>TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>341 783</b>	<b>286 195</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	84 600	80 573
Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	227	492
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>84 827</b>	<b>81 065</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Garanties reçues	20	516 210	396 729
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>516 210</b>	<b>396 729</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006**  
**(Unité : en milliers de Dinars)**

	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts et revenus assimilés	22	76 235	67 329
Revenus des activités de leasing	23	7 237	7 220
Commissions (en produits)	24	19 799	18 139
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	25	6 894	7 954
Revenus du portefeuille d'investissement	26	3 473	2 546
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>113 638</b>	<b>103 188</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	27	34 383	28 188
Commissions encourues		2 012	1 625
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		21	147
<b>Total des charges d'exploitation bancaire</b>		<b>36 416</b>	<b>29 960</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>77 222</b>	<b>73 228</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	28	(2 972)	(12 710)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	29	(550)	(545)
Autres produits d'exploitation		1 888	1 761
Frais de personnel		(29 796)	(26 813)
Charges générales d'exploitation		(17 755)	(15 170)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 569)	(8 026)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>20 468</b>	<b>11 725</b>
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		242	99
Dotations aux amortissements Goodwill		-	-
Amortissement Goodwill négatif		43	111
Solde en gain /perte provenant des autres éléments ordinaires		135	(832)
Impôts sur les bénéfices	30	(4 987)	(2 469)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>15 901</b>	<b>8 634</b>
Intérêts des minoritaires		(583)	(700)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE</b>		<b>15 318</b>	<b>7 934</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	31	<b>1,532</b>	<b>0,793</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006**  
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		100 362	91 507
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(34 456)	(27 468)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		1 014	668
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		229	290
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(97 043)	(92 344)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		90 874	101 089
Acquisition / Cession des titres de placement		(11 220)	30 067
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(41 516)	(42 397)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		3 595	6 191
Impôts sur les sociétés		(742)	(5 768)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		7 099	15 875
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>18 196</b>	<b>77 710</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		741	2 111
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(23 512)	(6 694)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(19 690)	(12 645)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(42 461)</b>	<b>(17 228)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Emission / Remboursement des emprunts		(16 391)	58 183
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(7 776)	(11 544)
Dividendes versés		(7 295)	(9 673)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>(31 462)</b>	<b>36 966</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(55 727)	97 448
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		102 305	4 857
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>32</b>	<b>46 578</b>	<b>102 305</b>

**GROUPE UBCI**  
**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés**

**1.1. Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

**1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation**

**1.2.1. Périmètre**

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

**1.2.2. Méthodes de consolidation**

**1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- 
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

**1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

### **1.2.3. Règles de consolidation**

#### **1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation**

##### **1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

##### **1.2.3.1.2. Écart de première consolidation**

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

##### **(a) Écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

##### **(b) Goodwill**

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

##### **1.2.3.3. Opérations réciproques et opérations internes**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

##### **1.2.3.4. Opérations de crédit-bail ou de leasing**

Lorsque l'établissement est en position de preneur, les opérations de crédit-bail sont portées sous la rubrique « valeurs immobilisées » du bilan consolidé pour leur valeur brute nette des amortissements économiques.

Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

## **2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation**

### **2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

#### ***Comptabilisation des engagements hors bilan***

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

#### ***Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle***

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

**Classification des engagements**

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements douteux ou actifs préoccupants (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle ( ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

**Provisions sur les engagements**

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI Leasing : Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
  - 5 % pour les biens immeubles ;
  - 20 % pour le matériel roulant ;
  - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

### **Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle**

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement**

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

## **2.3. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents**

### **2.3.1. Composition du portefeuille titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

#### Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

#### Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation

### **2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.



### 2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

### 2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

### 2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	15 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata -temporis.

### 2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

### 2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 décembre 2006 à 4 608 KDT. A cette date, un montant de 3 549 KDT est déjà porté au passif du bilan dont 741 KDT imputés sur l'exercice 2006. Le reliquat, soit 1 059 KDT sera imputé courant les exercices à venir sur une période de 3 ans.

### 2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère. Pour les filiales ne faisant pas partie du secteur financier le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30%.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

**B- Périmètre de consolidation :**

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Contrôle		% Intérêt	
	2006	2005	2006	2005
<b>Sociétés consolidées par intégration globale</b>				
<b>Entreprises financières</b>				
<b>Etablissements financiers</b>				
UBCI Leasing	89,16%	84,24%	83,65%	78,74%
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>				
UBCI Finance	99,98%	99,98%	71,99%	71,99%
Asset Management	99,30%	99,30%	71,58%	71,58%
Global Invest SICAR (G.I.S)	78,77%	77,12%	71,60%	69,95%
Union Méditerranéenne de Finance (MED FINANCES SICAF)	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
<b>Sociétés consolidées par mise en équivalence</b>				
<b>Entreprises financières</b>				
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>				
U T P SICAF	41,74%	41,74%	37,51%	37,51%
HANNIBAL SICAV	8,07%	7,41%	8,07%	7,41%
SALAMBO SICAV	17,25%	27,41%	17,25%	27,41%
UNIVERS SICAV	9,72%	10,82%	9,72%	10,82%
<b>Entreprises non financières</b>				
<b>Promotion Immobilière</b>				
Union immobilière	99,98%	99,98%	83,98%	83,98%

**NOTES EXPLICATIVES****I - ACTIFS**

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

**Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2006 un montant de 57 451 KDT contre 23 825 KDT au 31 décembre 2005 et s'analyse comme suit :

	31/12/06	31/12/05
Caisse	10 565	8 756
Comptes ordinaires BCT	46 885	15 067
Chèques Postaux	1	2
	<b>57 451</b>	<b>23 825</b>

**Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2006 un montant de 129 467 KDT contre 152 116 KDT au 31 décembre 2005 et se présente comme suit :

	31/12/06	31/12/05
Banque Centrale de Tunisie	97 703	99 537
Avoirs chez les correspondants	31 168	50 831
Organismes financiers spécialisés	501	1 500
Créances rattachées sur les établissements financiers	95	248
	<b>129 467</b>	<b>152 116</b>

**Note 3 : Créances sur la clientèle**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à un montant de 1 042 709 KDT contre 945 189 KDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

	31/12/06	31/12/05
Prêts et comptes rattachés	(1) 987 832	917 230
Comptes débiteurs de la clientèle	113 642	110 984
Leasing	69 007	57 037
Agios réservés	(20 019)	(20 640)
Provisions	(107 753)	(119 422)
<b>Total net</b>	<b>1 042 709</b>	<b>945 189</b>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Crédits accordés à la clientèle	813 654	720 580
Autres crédits à la clientèle	16 732	16 256
Créances douteuses	151 937	175 864
Créances rattachées	5 509	4 530
	<u>987 832</u>	<u>917 230</u>

**Note 4 : Portefeuille titres commercial**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2006 un montant de 40 928 KDT contre 29 215 KDT au 31 décembre 2005 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Titres de transaction	32 667	26 281
Titres de placement	7 511	2 822
Créances rattachées	758	128
Provisions	(8)	(16)
	<u>40 928</u>	<u>29 215</u>

**Note 5 : Portefeuille d'investissement**

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2006 à 70 556 KDT contre 45 896 KDT au 31 décembre 2005 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Titres de participation	3 396	15 191
Titres en portage	8 319	7 040
Titres d'investissement	58 532	25 543
Créances rattachées/ Titres d'investissement	3 604	1 406
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(3 295)	(3 284)
<b>Total Net</b>	<u>70 556</u>	<u>45 896</u>

**Note 6 : Titres mis en équivalence :**

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 2 048 KDT à la date du 31 décembre 2006 contre 1 869 KDT au 31 décembre 2005 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
HANNIBAL SICAV	249	216
UNIVERS SICAV	187	156
SALAMMBO SICAV	276	268
U T P	1 336	1 229
	<u>2 048</u>	<u>1 869</u>

**Note 7 : Valeurs immobilisées hors Goodwill**

Les valeurs immobilisées ont atteint 49 731 KDT au 31 décembre 2006 contre 37 566 KDT au 31 décembre 2005 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Immobilisations corporelles	90 457	70 316
Immobilisations incorporelles	21 489	19 285
Immobilisations en cours	1 794	4 509
Immobilisations acquises par voie de leasing	168	185
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<u>113 908</u>	<u>94 295</u>
Amortissements	(63 627)	(56 179)
Provisions pour dépréciation	(550)	(550)

**Valeurs nettes en fin de période**

<b>49 731</b>	<b>37 566</b>
---------------	---------------

**Note 8 : Actifs d'impôts différés**

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 5 120 KDT au 31 décembre 2006 contre 4 537 KDT au 31 décembre 2005.

**Note 9: Autres actifs**

**Le solde de cette rubrique a atteint 25 512 KDT au 31 décembre 2006 contre 29 009 KDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :**

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Débiteurs divers	18 603	22 622
Comptes de régularisation	4 757	4 076
Comptes de Stock	176	45
Charges reportées	-	-
Siège, succursales et agences	-	12
Créances prises en charge par l'Etat	2 472	2 618
Provisions /autres actifs	(496)	(364)
	<b>25 512</b>	<b>29 009</b>

**II - PASSIFS****Note 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 140 918 KDT au 31 décembre 2006 contre 72 716 KDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Banque Centrale de Tunisie	64 000	-
Banques non- résidentes (Comptes ordinaires)	5 218	1 864
Banques d'investissement	-	26
Banques de dépôt	19	-
Emprunts /marché interbancaire	70 491	69 996
Organismes financiers spécialisés	774	545
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	416	285
	<b>140 918</b>	<b>72 716</b>

**Note 11 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Le solde de cette rubrique a atteint 945 389 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 862 246 KDT au 31 décembre 2005. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Comptes à vue	378 459	336 542
Comptes d'épargne	261 689	241 283
CAT/BC et autres produits financiers	198 567	184 463
Autres sommes dues à la clientèle	35 284	20 836
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	69 500	78 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	1 890	1 122
	<b>945 389</b>	<b>862 246</b>

**Note 12 : Emprunts et ressources spéciales**

**Le solde de cette rubrique a atteint 106 263 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 121 445 KDT au 31 décembre 2005. IL s'analyse comme suit:**

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Emprunt Obligataire	40 000	40 000
Autres emprunts	6 325	12 424
Ressources étatiques	6 240	6 476
Mobilisation créances	562	562
Crédits partenariat	15 557	20 417
Crédit BIRD	4 845	6 601
Autres fonds extérieurs	31 285	33 411
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 449	1 554
	<b>106 263</b>	<b>121 445</b>

**Note 13 : Passifs d'impôts différés**

Les passifs d'impôts différés se sont élevés à 154 KDT au 31 décembre 2006.

**Note 14 : Autres passifs**

Le solde de cette rubrique a atteint 56 769 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 45 575 KDT au 31 décembre 2005. Il s'analyse comme suit:

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	9 956	9 544
Comptes de régularisation	16 778	12 788
Créditeurs divers	17 638	9 840
Comptes exigibles après encaissement	12 311	13 403
Sièges, succursales et agences	86	-
	<u>56 769</u>	<u>45 575</u>

**Note 15 : Capitaux propres**

A la date du 31 Décembre 2006, le capital social du groupe s'élève à 50 000 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2006 s'élève à 165 633 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit:

<u>Société</u>	<u>Capital</u>	<u>Réserves consolidées</u>	<u>Autres capitaux propres</u>	<u>Résultat consolidé</u>	<u>Capitaux propres 2006</u>
UBCI	50 000	95 977	6	10 794	156 777
UBCI LEASING		910		4 151	5 061
UBCI FINANCE		24		-76	-52
ASSET		24		4	28
MED		1 586		195	1 781
UTP		207		226	433
GIS		1 754		215	1 969
UNION IMMOBILIERE		22		-207	-185
SICAV SALAMBO		-30		7	-23
SICAV HANNIBAL		-54		6	-48
SICAV UNIVERS		-111		3	-108
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>100 309</b>	<b>6</b>	<b>15 318</b>	<b>165 633</b>

**III - ENGAGEMENTS HORS BILAN****Note 16 : cautions, avals et autres garanties donnés**

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2006 un montant de 206 892 KDT contre un solde de 202 923 KDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
<b>En faveurs d'établissement bancaires et financiers</b>	<b>70 865</b>	<b>66 750</b>
<b>En faveur de la clientèle</b>	<b>136 027</b>	<b>136 173</b>
Cautions fiscales	9 081	9 022
Cautions pour marchés	58 498	61 825
<i>En devises</i>	7 617	8 238
<i>En dinars</i>	50 881	53 587
Cautions douanières	23 542	22 605
Cautions diverses	37 725	36 007
<i>En devises</i>	22 276	19 352
<i>En dinars</i>	15 449	16 655

Obligations cautionnées

7 181	6 714
<b>206 892</b>	<b>202 923</b>

**Note 17 - Crédits documentaires**

Le solde de cette rubrique a atteint 134 891 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 83 272 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	32 084	13 166
Crédits documentaires en faveur de la clientèle	102 807	70 106
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	69 305	46 135
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	33 502	23 971
	<b>134 891</b>	<b>83 272</b>

**Note 18 - Engagements de financement donnés**

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

**Au 31 décembre 2006, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 84 600 KDT.**

**Note 19 - Engagements sur titres**

**Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :**

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	208	312
Maison du Banquier	-	161
	<b>227</b>	<b>492</b>

**Note 20 - Garanties reçues**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	38 271	36 266
Garanties reçues des banques	99 618	79 502
Garanties reçues des banques résidentes	1 282	1 125
Garanties reçues des banques non-résidentes	98 336	78 377
Nantissement titres	16 295	6 897
Garanties reçues de la clientèle	362 026	274 064
	<b>516 210</b>	<b>396 729</b>

**Note 21 – Opérations en devises**

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2006 comme suit :

Achat au comptant	1 193 KDT
Vente au comptant	1 473 KDT

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2006 comme suit :

Achat à terme	3 125 KDT
Vente à terme	26 948 KDT

**V - ETAT DE RESULTAT****Note 22 : Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 76 235 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 67 329 KDT au 31 décembre 2005. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 894	2 963
Produits sur opérations de crédit	65 838	58 621
Revenus assimilés	5 503	5 745
	<u>76 235</u>	<u>67 329</u>

**Note 23 : Revenus des activités de leasing**

Le revenu des activités de leasing s'élève au 31/12/2006 à 7 237 KDT contre 7 220 KDT au 31/12/2005.

**Note 24 : Commissions (en produits)**

Le solde de cette rubrique s'élève à 19 799 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 18 139 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	16 332	14 777
Commissions de tenue de compte	2 261	2 333
Autres commissions	1 206	1 029
	<u>19 799</u>	<u>18 139</u>

**Note 25 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 894 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 7 954 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Produits sur opérations financières	4 713	4 707
Gain sur portefeuille titres commercial (*)	2 181	3 247
	<u>6 894</u>	<u>7 954</u>

\* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières » et « Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ». Ce reclassement porte sur l'Étalement de la Prime / Titres d'investissement (pour un montant de 75 KDT en 2006 et 25 KDT en 2005) qui étaient présentés jusqu'à 2005 au niveau de la rubrique « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

**Note 26 : Revenus du portefeuille d'investissement**

Ce poste totalise au 31 décembre 2006 un montant de 3 473 KDT contre 2 546 KDT au 31 décembre 2005 se détaillant comme suit

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Intérêts /titre en portage	465	
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	2 714	1 840
Dividendes sur portefeuille participation	206	390
Plus value cession titres de participation	88	316
	<u>3 473</u>	<u>2 546</u>

**Note 27 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Le solde de cette rubrique s'élève à 34 383 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 28 188 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	3 479	3 653
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	24 180	18 555

Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	5 876	5 407
Charges assimilées	848	573
	<b>34 383</b>	<b>28 188</b>

**Note 28 :****Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 972 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 12 710 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Dotations aux provisions	10 769	17 907
Reprises de provisions	(23 116)	(19 313)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	5 726	813
Créances radiées	9 604	13 383
Récupération sur créances radiées	(11)	(80)
	<b>2 972</b>	<b>12 710</b>

**Note 29 :****Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à 550 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 545 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Étalement Prime /Titres d'investissement (*)	75	25
Dotations aux provisions	655	585
Reprises de provisions	(180)	(65)
	<b>550</b>	<b>545</b>

\* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières » et « Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ». Ce reclassement porte sur l'Étalement de la Prime /Titres d'investissement (pour un montant de 75 KDT en 2006 et 25 KDT en 2005) qui étaient présentés jusqu'à 2005 au niveau de la rubrique « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

**Note 30 :****Impôts sur les bénéfices**

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 987 KDT au 31 décembre 2006 contre un solde de 2 469 KDT au 31 décembre 2005. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Impôt exigible	6 444	2 526
Impôt différé	(1 457)	(57)
	<b>4 987</b>	<b>2 469</b>

**Note 31 :****Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2006, se présentent comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/05</u>
Résultat net (en KDT)	15 318	7 934
Tantièmes (en KDT)	-	-
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	15 318	7 934
Nombre d'actions ordinaires en circulation	10 000 000	10 000 000
Résultat par action (en dinars)	1,532	0,793



**Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2006 un solde de 46 578 KDT contre 102 305 KDT au 31 décembre 2005, Ce solde s'analyse comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b><u>31/12/06</u></b>	<b><u>31/12/05</u></b>
Caisse	10 565	8 756
Banque Centrale (comptes ordinaires)	46 885	15 067
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	6	47
Banques non- résidentes (comptes ordinaires)	7 386	2 610
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	97 681	99 537
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	-	15 500
Banques non- résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	22 926	20 271
Banques non- résidentes installées à l'étranger (autres)	856	12 401
Chèques postaux	1	2
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(19)	-
Banques non- résidentes (comptes ordinaires)	(5 218)	(1 864)
Banque Centrale (emprunts au jour le jour)	(64 000)	0
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(12 400)	0
Banques de développement	-	(26)
Banques non- résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(58 091)	(69 996)
	<hr/>	<hr/>
	<b>46 578</b>	<b>102 305</b>



**Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F**  
Société d'expertise Comptable  
Passage du Lac Van Les Berges du  
Lac  
Tél +216 71 862 156 Fax +216 71  
861 789



ECC Mazars  
Immeuble Luxor  
Avenue Hédi Karray  
1082 CUN – Tunis  
Tél +216 71 76 77 00 Fax +216 71 76 73 63

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

*Tunis, le 27 avril 2007*

***Mesdames, Messieurs les actionnaires de  
l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie *UBCI* arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

***1 - Opinion sur les états financiers consolidés***

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie *UBCI* arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître à cette date des capitaux propres consolidés de 165.633 KDT y compris un bénéfice consolidé de 15.318 KDT.

Votre organe de direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **- Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2006.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

 MAZARS

ECC - MAZARS

Med Ali ELAOUANI CHERIF



Les Commissaires aux Comptes Associés  
M.T.B.F. membre de

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ahmed BELAIFA



